REGLEMENT HERMINE 2027

1 GENERALITES :

Epreuve Individuelle, incluant un classement final par Club, ouverte à tous les seniors licenciés dans un club de Bretagne affilié à l'Association des Seniors Golfeurs de Bretagne (ayant réglé sa cotisation) et à jour de leur cotisation à l'A.S de leur club.

Être âgé (e)s la veille de l'épreuve de 50 ans et plus pour les Dames comme pour les Messieurs

2 FORMULE :

Les épreuves qualificatives pour les demi-finales sont réparties en :

- 8 OPENS ouverts à tous les seniors de la ligue de Bretagne (2 golfs de 18 trous par département),
- Une qualification départementale sur un golf de 9 trous.
- Chaque compétition est sur 2 jours.

L'association sportive des Seniors Golfeurs De Bretagne loue les terrains auprès des gestionnaires.
Chaque senior inscrit aura la possibilité de jouer durant la phase de qualification sur 9 parcours.

3 FRAIS D'INSCRIPTION :

Pour participer aux épreuves de qualification individuelles, les frais d'inscription annuels sont de 100 €.

4 MODALITES D'INSCRIPTION POUR POUVOIR PARTICIPER AUX OPENS OU A LA QUALIFICATION DEPARTEMENTALE

- A partir de décembre 2026, le paiement de la cotisation de 100 € est à verser lors de l'inscription à la participation **sur ISP DU SGDB VIA HELLO ASSO**,
- Clôture des inscriptions fin avril 2027[1].

Autres modalités :

- Pas de paiement de GREENFEE,
- Droit de jeu de 10 € à payer sur place au club qui reçoit.

4.1 POUR LES ½ FINALES ET LA FINALE :

- Le terrain est loué par SGDB, il est demandé un droit d'engagement de **25€** droit de jeux compris, à chacun des joueurs (euses) qu'ils appartiennent ou non au club recevant la compétition.
- Modalités : le règlement est à faire lors de l'inscription sur ISP SGDB VIA HELLO ASSO ou par virement sur le compte du SGDB

5 FORMULE DE JEU :

- Stableford

6 HANDICAP :

- **Inférieur à 36**,
- Les **handicaps de jeu** supérieurs sont bloqués à 36.

7 MARQUES DE DEPART :

- **ROUGE** pour les dames,
- **JAUNE** ou **BLEU** pour les hommes, sauf pour la finale où les départs seront **JAUNE**

[1] ne pourront participer aux compétitions programmées avant la fin avril que les joueurs à jour de leur cotisation.

8 DATES DES EPREUVES :

Le calendrier des compétitions est consultable sur le site Internet des Seniors Golfeurs de Bretagne (CALENDRIER HERMINE 2027).

9 MODALITES D'INSCRIPTION POUR CHAQUE EPREUVE :

Les inscriptions se font UNIQUEMENT sur ISP département 35 SGDB.

L'ouverture des inscriptions est faite au minimum 30 jours avant la rencontre et fermée 6 jours avant la date de la rencontre.

La colonne « COMMENTAIRE » est accessible pour permettre aux seniors « qui le désirent de demander un départ des boules bleues.

9.1 Remarques :

- Les joueurs intéressés ne peuvent s'inscrire qu'un seul jour.
- Dans le cas où le champ du premier jour serait complet, la liste d'attente basculerait directement au deuxième jour et inversement.
- En cas de modifications dans le déroulement de la rencontre, les clubs qui se déplacent devront en être informés au minimum 3 jours avant.

10 HEURES DE DEPARTS

Les horaires de départ sont accessibles via :

- Le site des seniors golfeurs de Bretagne : https://seniorsgolfeursdebretagne.com et voir Départs/Résultats dans chaque rubrique départementale,
- Le site de la ligue de Bretagne de Golf : https://liguebretagnegolf.org/departs-resultats/.

11 ORGANISATION DES COMPETITIONS :

- Pour chaque compétition (qualification départementale ou open) : 2 jours au choix et 3 tranches horaires,
- Le co-voiturage est prévu et pour faciliter le respect des desiderata merci d'indiquer une heure souhaitée en cas de contrainte horaire (travail – RDV médicaux) et pour les co-voiturage merci aux joueur(euse)s de s'inscrire ensemble sur ISP (2 lignes à suivre)
- Voiturette autorisée sur présentation d'un certificat médical et si l'état du terrain le permet et suivant disponibilité du club qui reçoit,
- La balle sera toujours placée sur les zones tondues ras à une longueur de club,
- Les scratchs après la fermeture d'ISP seront obligatoirement signalés par mail à : **donvalolufrançoise@gmail.com ou par tel : 06 88 88 19 26,**
- Pour les non-présentations au départ sans avoir averti avant 12H00 la veille de la compétition et pour un abandon en cours de partie sans raison acceptable validée par les partenaires de jeu : **DISQUALIFICATION**.
- La commission sportive du SGDB est seule autorisée à une quelconque modification.

12 DEROULEMENT DES EPREUVES :

12.1 Phase qualificative :

- Les qualifications départementales sont réservées aux joueurs du département,
- Les **OPENS** sont ouverts à l'ensemble des joueurs de la ligue de Bretagne.

A l'issue des qualifications, la liste des qualifiés pour les ½ finales, établie par la commission sportive, est adressée aux responsables départementaux et éditée sur le site du SGDB.

Cette procédure est reconduite pour la liste des qualifiés pour la finale.

12.2 Demi-finales :

- Les qualifications départementales et les Opens déterminent les participant (e) s aux ½ finales par l'addition, pour chaque joueur, de ses deux meilleurs scores en Brut comme en Net.
- Ne serons pris en compte que les joueurs ayant participé à au moins 2 compétitions.
- Les joueurs qui demanderont à partir des boules bleues et non jaunes ne seront pris en compte que pour leur résultat net.
- Pour participer aux ½ finales, chaque département sélectionne :
  - Les 20 meilleurs Brut,
  - Les 40 meilleurs Net.

12.2.1 Remarques :

En cas d'égalité, pour la dernière place qualificative pour la ½ finale, en brut et/ou en net :

- Le départage se fera sur l'addition des résultats bruts plus nets des « deux » meilleures cartes des joueurs concernés,
- Si l'égalité perdure le départage se fera sur la 3ème meilleure carte.
- Si un club n'a pas la ressource suffisante, les suppléants seront sélectionnés dans la liste des résultats nets du département parmi les non qualifiés pour la ½ finale.

12.2.2 Départements organisateurs :

- Le Finistère accueille Le Morbihan,
- L'Ille et Vilaine accueille les Côtes d'Armor.

Un champ maximal de 120 joueurs (euses) est sélectionné par ½ finale

12.3 FINALE (INDIVIDUEL ET EQUIPE) :

12.3.1 Qualification :

Chaque ½ finale détermine la liste des joueurs (euses) qualifié(e)s pour la finale.

Soit par ½ finale :

- Les 20 meilleurs Brut,
- Les 40 meilleurs Net.
- les suppléants seront sélectionnés parmi les non qualifiés dans la liste des résultats nets mixte de chaque 1/2 finale.

Un champ maximal de 120 joueurs (euses) est sélectionné pour la finale

La liste des qualifié(e)s sera établie en faisant un classement mixte avec RMS 9, toutes séries et sexes confondus. En cas d'égalité, pour la dernière place qualificative pour la finale, en brut et/ou en net : c'est le classement réalisé par le logiciel RMS 9 sur ce classement mixte qui fera foi.

8.3.2CLASSEMENTS :

8.3.2.1. Classement et dotation par Club :

Il récompense les podiums pour :

- **L'HERMINE : Réservé aux clubs ayant au moins 4 qualifié(e)s en finale qu'ils soient présents ou non lors de la compétition.**
  En additionnant pour chaque club les 2 meilleures cartes en **Brut** et les 3 meilleures cartes en **Net**.
  Les scores en Brut et en Net sont cumulables pour un même joueur.

- Le départage s'effectue sur le total du retour des 2 cartes en Brut, puis sur le total du retour des 3 cartes en Net,
- **Le club vainqueur recevra une dotation de 5 lots.**

- **<u>Le TRISKEL</u> : Réservé aux clubs ayant moins de 4 qualifié(e)s en finale**
  - En additionnant pour chaque club les 2 meilleures cartes en **Net**.
  - Le départage s'effectue sur le total du retour des 2 cartes puis sur le total en Brut.
  - **Le club vainqueur recevra une dotation de 3 lots**

8.3.2.2 Classement Individuel :

A place égale, le brut prime le net

- **Dotation Brut** : récompense le 1er Brut Dames, le 1er et le 2ème Brut Messieurs
- **Dotation Net** : récompense les 2 meilleures Net Dames[2] (ajustée en fonction du nombre de joueuses présentes en finale) et les 5 meilleurs Net Messieurs.

13 COMITE DE L'EPREUVE :

Les Responsables « seniors » du club accueillant, plus le directeur du club **(s'il est présent durant toute l'épreuve)** ou un membre du bureau de l'AS.
En cas de litige, la Commission Sportive des Seniors de Bretagne est habilitée à trancher.

13.1 Adresses e-mail :

Fonction SGDB	Nom	Adresse e-mail
Commission sportive	Françoise DONVAL	donvalolufrancoise@gmail.com
Superviseur et Adjoint à la Commission sportive	Alain MARIAUD	arlette.mariaud@wanadoo.fr
Secrétaire	René CHARLES	renecharles@aol.com
Responsable départemental 22	Pierrick QUILLIOU	pieamq@orange.fr
Responsable départemental 29	Christian NICOLAS	christian.nicolas86@sfr.fr
Responsable départemental 56	Dany LEVEUGLE	leveugledany87@gmail.com
Responsable départemental 35	Jean-Paul HOLIN	holinjeanpaul@gmail.com
Responsable départemental 35	Yves BEAL	y.beal@wanadoo.fr

14 DESISTEMENT :

Pour les ½ finales comme pour la finale, le club concerné par le désistement d'un joueur (euse) pourra procéder à son remplacement dans l'ordre de la liste du classement Net du club, liste fournie pour ce niveau de l'épreuve par la commission sportive. Ne peut être remplaçant(e) qu'un joueur(euse) ayant participé au moins à 2 épreuves qualificatives ou Open.

[2] Cette dotation pourra être adaptée selon le nombre de joueuses participant à la finale.